vinetur

# Le Chili estime que les négociations tarifaires avec les États-Unis ne rétabliront pas des droits de douane nuls sur toutes ses exportations

53 % de la valeur des exportations chiliennes entrent en franchise de droits. Santiago cherche un allègement pour le saumon, le vin, le bois et les fruits.

jeudi 8 octobre 2026



Le Chili a déclaré mercredi que ses négociations tarifaires avec les États-Unis visaient à élargir l'accès en franchise de droits pour certaines exportations, mais pas à rétablir un tarif de 0 % sur l'ensemble des marchandises vendues sur le marché américain. Cette déclaration publique reconnaît les limites que Santiago entrevoit dans ses discussions avec une administration américaine à la politique commerciale plus offensive.

Lors d'un séminaire organisé au Chili par Compañía Sud Americana de Vapores à l'occasion de Global Trade Day, la sous-secrétaire aux Relations économiques internationales, Paula Estévez, a indiqué que 53 % de la valeur des exportations chiliennes entraient désormais aux États-Unis avec un tarif de 0 %, tandis que d'autres produits clés étaient soumis à une surtaxe de 12,5 %. Selon elle, l'objectif du gouvernement est d'accroître cette part de 53 % et d'y inclure davantage de produits stratégiques, mais pas de revenir à une exonération totale des droits de douane.

« Je tiens à être très claire : nous n'arriverons pas à 0 % », a déclaré Estévez, selon des propos rapportés par Pulso de La Tercera. « Et ce n'est pas l'objectif de cette négociation. Nous n'en arriverons pas à une situation où 100 % de nos produits entrent avec un tarif de 0 %, car la politique commerciale des États-Unis a changé. Dans ce

nouveau contexte, nous devons comprendre les limites de la négociation. »

Ses propos constituent l'une des déclarations publiques les plus claires à ce jour du gouvernement chilien sur la portée des discussions avec Washington, alors que la politique tarifaire du président Donald Trump redessine les relations commerciales et contraint les économies dépendantes des exportations à s'adapter. Estévez a dit que le Chili n'appréciait pas les droits de douane, qu'elle a décrits comme une surtaxe supplémentaire sur les échanges. Elle a cité le saumon, le bois, le vin, les fruits et d'autres produits stratégiques parmi les marchandises concernées.

La pression est importante pour certains secteurs. Estévez a indiqué que 50 % des exportations chiliennes de saumon étaient destinées aux États-Unis, soulignant ainsi l'exposition d'une filière majeure aux changements tarifaires. Pour le secteur des boissons, ces négociations revêtent également de l'importance, car le vin chilien reste soumis au tarif actuel de 12,5 %. Le coût d'accès au marché pourrait ainsi rester élevé et peser sur la compétitivité face aux producteurs d'autres origines si l'allègement n'est que partiel.

L'ambassadeur des États-Unis au Chili, Brandon Judd, s'est montré plus optimiste lors du même événement. Il a déclaré qu'Estévez s'était dite confiante quant à l'état des négociations et qu'elle avait raison de l'être. « Je pense qu'au bout du compte, les négociations aboutiront à un très, très bon résultat pour le Chili », a-t-il déclaré.

Cet optimisme coexiste avec le message plus mesuré des responsables chiliens, qui cherchent à gérer les attentes dans leur pays tout en tenant compte de la réalité politique à Washington. Sous Trump, le régime tarifaire américain a modifié les bases des négociations et complique l'obtention d'exemptions générales par les partenaires commerciaux, comme celles qui existaient dans le cadre d'accords antérieurs.

Les discussions s'inscrivent dans le cadre plus large des relations commerciales entre le Chili et les États-Unis et semblent emprunter plusieurs voies. Diario Financiero a rapporté qu'un accord de commerce réciproque restait à l'étude dans le cadre des négociations tarifaires entre les deux pays. Selon le journal, le Chili considère cet éventuel accord, ainsi que des mécanismes unilatéraux et d'autres outils bilatéraux, comme un moyen d'élargir les exemptions tarifaires actuelles et de soutenir les

secteurs productifs. Il a également rapporté que le dialogue avec les États-Unis était intense et visait à trouver des solutions pour stimuler les échanges bilatéraux en tirant parti des avantages et des règles déjà prévus par l'accord de libre-échange en vigueur entre les deux pays.

Ce point est important, car le Chili avait auparavant refusé de signer un Agreement on Reciprocal Trade, ou ART, modèle bilatéral promu par l'Office of the United States Trade Representative dans le cadre des efforts de Washington pour redéfinir ses relations commerciales. Lors du séminaire de mercredi, Estévez a toutefois déclaré que le Chili négociait désormais un tel accord avec les États-Unis « d'égal à égal », marquant un changement par rapport à sa position antérieure et laissant entendre que Santiago a décidé qu'il valait mieux rester engagé dans le cadre américain que de s'en tenir à l'écart.

Les discussions dépassent le seul cadre des droits de douane. Une autre question liée aux précédents échanges avec Washington porte sur l'éventuelle adoption par le Chili d'un dispositif de contrôle des investissements, qui permet aux gouvernements d'examiner, d'approuver ou de bloquer les investissements directs étrangers pour des motifs de sécurité nationale ou d'ordre public. Estévez a indiqué qu'un projet de loi sur le sujet était déjà au Sénat et que son bureau travaillait à l'élaboration d'un programme pré-législatif avec la commission des finances du Sénat.

Elle a rejeté l'idée que cette initiative soit mise en œuvre sous la pression des États-Unis. Le Chili étudie ce mécanisme parce qu'il a besoin d'outils pour protéger sa sécurité nationale, a-t-elle expliqué, citant des secteurs essentiels tels que les ports, les câbles sous-marins et le transport d'électricité. Elle a précisé que le dispositif ne ferait de discrimination à l'égard d'aucun pays et refléterait les intérêts et la réalité propres au Chili. Selon les chiffres cités par Estévez, 80 % des pays membres de l'OCDE disposent déjà d'une forme de contrôle des investissements.

Le gouvernement présente cette démarche comme un élément d'une stratégie plus vaste visant à s'adapter à une économie mondiale marquée par la rivalité stratégique et les conflits commerciaux. Estévez a indiqué que le Chili s'était efforcé d'ouvrir des marchés en Inde, aux Philippines, au Maroc, au Bangladesh et en Jordanie, tout en

cherchant à consolider ses relations existantes, notamment avec les États-Unis et la Chine. Elle a rejeté l'idée que le Chili ait choisi un camp dans les tensions commerciales entre les deux plus grandes économies mondiales. « Le Chili ne prendra parti pour personne », a-t-elle déclaré.

Cette position reflète la dépendance du Chili au commerce mondial et l'équilibre délicat qu'il doit maintenir en tant qu'exportateur de taille moyenne, étroitement lié à Washington comme à Pékin. Lors du même événement, l'économiste du MIT et spécialiste du commerce Pol Antràs a estimé que, selon un indice mondial mesurant le pouvoir de négociation, le Chili disposait d'une faible marge de manœuvre. La concentration de ses exportations sur certaines destinations, ainsi que sa dépendance aux importations en provenance de nombreux pays, le placent dans une position difficile dans les négociations, a-t-il déclaré.

Estévez a contesté ce point de vue, qualifiant cet indice d'académique et affirmant que, au vu des négociations menées par le Chili avec différents pays, dont les États-Unis, le pays disposait bien d'un pouvoir de négociation.

Antràs a déclaré que le Chili n'avait jusqu'à présent pas été aussi durement touché par la guerre commerciale mondiale que certains auraient pu le prévoir et qu'il avait même pu bénéficier, dans certains secteurs, de prix plus favorables. Le Chili important beaucoup de produits de Chine, dont bon nombre étaient également exportés par celle-ci vers les États-Unis, les prix à l'importation pourraient baisser à court terme pour le Chili, a-t-il expliqué. Cela créerait une occasion plutôt qu'une menace immédiate pour l'économie.

Il s'est montré moins serein au sujet de la concurrence à l'exportation. Selon lui, le saumon est un secteur susceptible de subir une pression accrue. La Chine vend elle aussi du saumon aux États-Unis, et la concurrence pourrait s'intensifier si l'accès du Chili au marché américain reste limité par les droits de douane. Cette préoccupation explique pourquoi Santiago cherche à accroître la part des exportations pouvant encore entrer aux États-Unis avec un tarif de 0 %, même si les responsables affirment désormais qu'un rétablissement complet est hors de portée.

Antràs a également indiqué que le Chili abordait cette période avec une marge de manœuvre macroéconomique limitée pour absorber les chocs. Dans ce contexte, la prudence du gouvernement à l'égard des États-Unis lui paraît compréhensible : une confrontation directe pourrait imposer des coûts plus élevés à court terme à une économie déjà soumise à des contraintes. À plus long terme, a-t-il ajouté, le Chili doit diversifier son économie, monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales et protéger ses actifs stratégiques afin de réduire sa dépendance aux grandes puissances.

Pour les exportateurs, cet argument de long terme ne change rien à la question immédiate. Les négociations tarifaires en cours contribueront à déterminer quels produits chiliens pourront bénéficier à nouveau d'un traitement plus favorable sur le marché américain et lesquels continueront à être soumis à des droits plus élevés. L'enjeu concerne les secteurs à gros volumes, comme le saumon et le bois, mais aussi les producteurs agricoles et les fabricants de boissons, en particulier les entreprises viticoles, dont les prix et la position sur le marché américain peuvent être rapidement affectés par des variations tarifaires même relativement modestes.

Le gouvernement chilien présente les négociations comme une démarche pragmatique visant à préserver les échanges et à accroître les marges de manœuvre des secteurs clés dans un contexte de changement de la politique américaine, et non comme une tentative de rétablir le statu quo antérieur. Si elles aboutissent, les mesures devraient être ciblées : un allègement tarifaire plus large pour certains produits, le maintien de droits pour d'autres et des relations bilatérales de plus en plus régies par des accords limités plutôt que par le libre-échange généralisé.